

ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA

1 Rue de l'Europe - 67520 MARLENHEIM
Société Anonyme au capital de 6 498 908 €
RCS Saverne n° B 390 625 382

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2008

MAZARS

SEGEC

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EPI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte particulier que nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce :

Règles et principes comptables

Les notes 2-« Référentiel comptable », 15-« Capitaux propres », 16 - « Emprunts » décrivent les modalités de comptabilisation de l'emprunt obligataire assorti de bons de souscription d'actions émis le 15 février 2008. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que les hypothèses sous-tendant les estimations sur la base desquelles les différentes composantes de cet emprunt obligataire ont été évaluées.

La note 32- « Instruments financiers et produits dérivés » expose le traitement comptable appliqué aux contrats d'échange de taux (SWAPS) conclus au cours de l'exercice. Nos travaux ont consisté d'une part à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que des hypothèses de base utilisées pour évaluer la juste valeur de ces contrats à la clôture de l'exercice, et d'autre part à revoir les calculs effectués et vérifier que la note 32 - « Instruments financiers et produits dérivés » donne une information adéquate.

Estimations comptables

La note 8 - « Test de valeur des actifs » décrit les modalités retenues pour la réalisation de tests de valorisation des actifs incorporels et corporels. Nous travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées ainsi qu'à revoir les calculs effectués. Nous avons également vérifié que la note 8 « Test de valeur des actifs » donne une information appropriée.

Les notes 10 et 19 de l'annexe précisent les règles et estimation retenues par la société concernant la comptabilisation d'impôts différés. Nos travaux ont constitué à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.

**ESPACE PRODUCTION
INTERNATIONAL SA**

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31 Décembre 2008

Comme indiqué dans la note 18 « Autres provisions non courantes », une provision de 1,1 millions d'euros avait été constituée en 2006 dans le cadre d'un litige de voisinage, correspondant à des nuisances engendrées par la société. Cette provision est maintenue en 2008. Notre appréciation du risque s'est appuyée sur l'évaluation faite par un professionnel en charge de sa solution

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

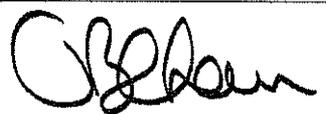
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Mulhouse, le 27 avril 2009

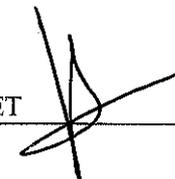
Les commissaires aux comptes

MAZARS:



Jean-Brice de TURCKHEIM

SEGEC :



Frédéric PIQUET